

PROTOCOLE de REOUVERTURE de l'ETABLISSEMENT

Version du 29 Mai 2020

adoptée à l'unanimité de la commission
hygiène et sécurité

Le présent protocole précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du lycée Nord Bassin Simone Veil à Andernos les Bains, après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est rédigé à partir du protocole sanitaire réalisé par le MEN en date du 29/04/2020.

Les 5 fondamentaux sur lesquels ce protocole est adossé sont :

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
- ❖ L'application des gestes barrières
- ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ La formation, l'information et la communication



Pour la période 09 juin au 03 juillet 2020, les élèves seront accueillis de la façon suivante :

- Les élèves de seconde seront accueillis les mercredis 10,17 et 24 juin matin de 8h à 12h selon une rotation par tiers de classe.
- Les élèves de première seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 17h du 09 juin au 29 juin par tiers de classe ; et quelques élèves du 29 juin au 03 juillet.
- Les élèves de terminale seront accueillis sur rendez-vous du 9 juin au 26 juin et du 29 juin au 03 juillet pour une partie d'entre eux.
- Il est interdit aux parents de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement pendant toute cette période, sauf autorisation par le chef d'établissement pour l'accompagnement à l'orientation par exemple ou rendez-vous pour accomplir des formalités administratives telles que les inscriptions.

1) Préalable au retour des élèves :

Les parents d'élèves répondent à un sondage pour manifester leur volonté de remettre leur enfant au lycée en fonction du présent protocole. Si l'élève est absent, les parents doivent en informer l'établissement.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leur enfant dans l'établissement. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à surveiller régulièrement la température de leur enfant. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Si un cas de COVID 19 est avéré dans une famille, l'élève doit rester à la maison. La famille en informe le lycée au plus tôt.**

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les élèves dans toutes les situations. Il appartient aux parents de fournir deux masques par jour à leur enfant. Le masque de l'après-midi pourra être stocké dans une petite trousse ou poche de congélation. Il sera utilisé après le passage au self. En cas d'absence de masque ou d'oubli exceptionnel, le lycée le fournira à l'entrée de l'établissement. Des masques sont en cours de livraison actuellement pour l'établissement.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'établissement organise la journée et les activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Au premier jour du retour dans l'établissement, les élèves recevront une information sur le respect des gestes barrières et l'organisation à respecter. Ils devront s'efforcer de prendre en compte toutes ces nouvelles dispositions. Dans le cas contraire, les parents en seront informés.

2) Arrivée dans l'établissement

Qu'ils arrivent par le transport scolaire ou par leurs propres moyens les élèves sont invités à entrer directement dans l'établissement. **Ils doivent porter un masque.**

Ils respectent la distanciation physique avec leurs camarades et se rendent directement dans la salle de cours attribuée à leur groupe. Pour la première journée, les AED orienteront les élèves en fonction des cheminements organisés.

Toutes les portes restent ouvertes le temps de l'installation des élèves.

Les portes donnant sur l'extérieur de l'établissement sont refermées par les AED dès l'entrée de tous les élèves.

Les portes des couloirs et des classes restent ouvertes.

3) Prise en charge dans les salles :

Les salles sont organisées avec 15 tables individuelles distantes d'un mètre chacune.

Un adulte est présent dans la salle au moment de l'accueil des élèves pour aider au respect des gestes barrières. Les élèves s'installent pour la journée sur une table.

Du gel hydro alcoolique est distribué par l'adulte dans chaque salle. Les élèves l'utilisent à chaque entrée en cours et autant que de besoin.

Le port du masque est obligatoire pour l'adulte accueillant et pour les élèves.

Afin de limiter les déplacements des élèves dans l'établissement, une salle est dédiée à un groupe avec déplacement des enseignants dans chacune des salles.

Exceptionnellement et avec un planning prévu à l'avance, les élèves pourront avec des professeurs se rendre en salle informatique (*Cf ci-dessous le protocole d'utilisation des salles informatiques*).

Aucune autre salle de cours spécifique ne pourra être utilisée, le bâtiment B sera le seul ouvert.

Les cours sont organisés selon un planning défini. Les élèves sont pris en charge par un professeur avant la récréation puis un professeur après la récréation. Idem l'après-midi après la pause méridienne.

Les portes des salles doivent rester constamment ouvertes pour éviter la manipulation de la poignée, et les fenêtres sont ouvertes pour garantir une ventilation permanente.

- Chaque salle est équipée de 15 tables et chaises maximum. Le reste du mobilier sera stocké en fond de salle et ne pourra être utilisé pour faciliter le nettoyage approfondi régulier. La disposition des tables permettra le respect de la distanciation physique. Il est interdit de les bouger.
- Chaque classe sera affectée dans une salle spécifique. Un tableau d'affectation des salles sera distribué en même temps que le calendrier d'alternance des groupes. Les élèves gardent la même place toute la journée.

A chaque instant :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

4) Récréations et pause méridienne

Les récréations sont organisées de façon échelonnée. Pendant la récréation, les salles de classe sont ventilées. Les portes restées ouvertes permettent le passage des élèves sans contact.

Les élèves doivent respecter la distanciation physique et les gestes barrières pendant toute la durée de la récréation. *(cf les infographies affichées et présentées aux élèves).*

Pour la restauration scolaire :

Seulement 65 élèves ont accès en même temps à la restauration scolaire. Un fléchage est installé pour organiser le cheminement des élèves. Le réfectoire est installé pour permettre aux élèves de manger en quinconce. Des places seront condamnées donc inaccessibles aux élèves.

- Avant d'accéder au restaurant scolaire

Les AED s'assurent du lavage des mains avant l'accès au self. Les élèves se mettent en file indienne pour entrer dans la salle en respectant les gestes barrières et le marquage au sol.

Les fontaines sont interdites aux élèves : pas de circulation. Une bouteille d'eau sera fournie à chaque élève.

- Après le repas :

Les élèves vont se laver les mains, ils ont un temps de pause dans la cour et doivent respecter la distanciation physique et les gestes barrières. **LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.** Les bancs et autres tables extérieures ne seront pas accessibles.

A chaque instant :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrières et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.

5) Salles informatiques

Les élèves sont pris en charge par leur professeur dans leur salle pour les emmener en salle informatique. Ils sont ramenés dans leur salle après le cours.

Du film plastique est posé sur le clavier pour éviter le contact. Les élèves doivent obligatoirement garder leur masque.

A la fin de la séance, chaque élève enlève et jette dans la poubelle prévue à cet effet le film plastique qui protégeait son clavier.

Un agent passe dans la salle dès la fin de la journée pour désinfecter les postes de travail. L'accès à la salle informatique **n'est autorisé que pour les élèves de STMG.**

6) Nettoyage des locaux

Les cours sont organisés pour permettre le nettoyage approfondi et la désinfection régulière des locaux.

Règles générales:

❖ Un plan de nettoyage des locaux quotidien est défini avec la gestionnaire selon le protocole du département. Les agents disposent de produits virucides et matériels adaptés.

- Salle de classe :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ❖ A chaque récréation, le poste de travail de l'enseignant sera nettoyé par un agent et entre 12h et 14h si le groupe est amené à changer de salle entre le matin et l'après-midi (spécialités).

- Espace de restauration :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

- Sanitaires (nettoyages prévus après la récréation du matin, après la pause méridienne et après la récréation de l'après midi) :

- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre + spray désinfectant pour la lunette ?*)
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement

7) PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève : Contacter immédiatement l'infirmière scolaire. Si absence de l'infirmière, prise en charge par un CPE.

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmierie ou dans une pièce dédiée (salle de réunion parents/prof réservée à cet effet) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.

- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- ❖ Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrières.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

Si un cas apparaît au sein de l'établissement, les parents des élèves ayant été en contact et les personnels seront informés.